



Syndicat de l'enseignement
de la Rivière-du-Nord

Critères pour les différentes listes de rappel

Liste-Commission: Cette liste permet d'avoir accès à des contrats à temps partiel, pour être inscrit sur cette liste il faut avoir obtenu des **contrats à temps partiel dans des écoles différentes** :

- Au cours des deux dernières années.
- Cumul de 90 jours dans une même école, pour chacune des deux années.
- Avoir obtenu des évaluations positives.
- Être légalement qualifié.

Listes-écoles: Cette liste permet d'avoir accès à des contrats à temps partiel pour une école en particulier, pour être inscrit sur cette liste il faut avoir obtenu **un ou des contrats dans la même école** :

- totalisant 150 jours d'ancienneté dans la même année;
- OU
- totalisant 120 jours au cours des deux dernières années;
 - avoir obtenu des évaluations positives;
 - être légalement qualifié.

Liste de rappel pour les postes à temps plein, (souvent appelé liste des 400 jours) : cette liste permet d'avoir accès à un poste temps plein menant à la permanence, pour être inscrit sur cette liste il faut avoir accumulé 400 jours d'ancienneté.